

Des informations sur l'application pour les colloques régionaux

Les colloques régionaux peuvent être organisés à la demande des membres de la DGFF. Dans l'attente d'autres aides financières, « l'encouragement financier » de la DGFF permet de soutenir l'organisation de tels colloques. Cette demande se fait auprès de la présidente de la DGFF (vorstand@dgff.de), au plus tard le 31 décembre précédant la séance régulière de janvier du conseil d'administration. Le dossier doit présenter aussi précisément que possible les thèmes, le déroulement et les frais nécessaires à l'organisation du colloque. La demande sera ensuite examinée par le conseil d'administration.